



## PRS: Le Pôle de recouvrement sinistré ?

Le pôle de recouvrement spécialisé a été mis en place il y a maintenant quatre ans pour regrouper le recouvrement des créances complexes des professionnels et des particuliers. Emblématique de la fusion, ce service est censé être pugnace et à la pointe en termes de résultats dans le département, la démarche stratégique si chère à notre ministre, prévoyant même pour cela, d'optimiser nos moyens et notre efficacité à l'égard des mauvais payeurs.

Dès le départ, le calibrage en terme d'emplois a été contesté par les organisations syndicales. L'implantation d'un troisième emploi issu de la filière gestion publique devait accompagner la montée en charge du poste.

On attend toujours cet emploi !!! A l'aube de 2014, la quasi totalité du recouvrement des contrôles fiscaux des particuliers est assumé par un seul contrôleur issu de la filière gestion publique.

Depuis, la situation s'est dégradée. La prise en charge des créances du contrôle fiscal externe a été confiée au PRS depuis le premier janvier 2013, sans emploi supplémentaire. Le protocole de mise en place n'a été établi par la direction qu'en mai 2013, soit près de cinq mois après, et ce sans aucune consultation des agents du PRS et des SIE. Actuellement, un emploi à temps plein est vacant. Le service est fragilisé par des arrêts maladie et quatre agents sur cinq ont déposé une demande de mutation. A titre de comparaison, le PRS du Gard, de même échelle, compte huit agents ( 1 A+, 3 A et 4 B).

Le projet de transfert des procédures collectives au PRS au premier septembre prochain fait planer de très lourdes inquiétudes sur l'avenir. Rappelons que pour quatre emplois supprimés en Services des Impôts des Entreprises (SIE), un seul a été créé au PRS. Il s'avère en outre que le transfert concernera également les procédures collectives des Services des Impôts des Particuliers (SIP) ainsi que celles des trésoreries.

Nous avons appris récemment que vraisemblablement il serait aussi confié au PRS la totalité de la représentation de la DDFIP devant les tribunaux, mission assumée jusqu'alors par un cadre B du PRS pour ses dossiers et un cadre A de la direction pour l'ensemble des autres postes comptables du département. Cette mission délicate et chronophage occupera une grande partie du temps de travail d'un agent.

La mise en place de RSP (outil fusionné de caisse et de comptabilité) est chaotique et va compliquer encore l'exercice de la mission, d'autant plus que l'effectif réduit du poste a empêché la totalité des agents d'être formés (un seul agent formé pour trois agents assumant la mission).

La création d'un emploi supplémentaire est totalement insuffisant face à l'augmentation des charges qui va survenir dans les mois à venir. C'est presque de la provocation. Que signifie la création d'une «cellule adossée au PRS»? Quid de son effectif à terme? Quid de ses missions? Quid de la participation de cette cellule à l'activité du PRS et quid de la gestion des congés pour les collègues du poste? Comment loger dans les locaux actuels les agents supplémentaires et les quelques 2000 dossiers liés aux procédures collectives? Quid également du devenir professionnel des collègues des services assumant actuellement la mission procédures collectives?

**Tout ceci donne l'impression que le recouvrement devient une variable d'ajustement.**

La départementalisation des procédures collectives est contestable.

Contestable sur le fond, car elle supprime le lien avec la gestion, alourdit les procédures, fragilise le PRS et augmente les risques de mise en débet du comptable. Outre la prescription de l'action en recouvrement (déjà lourde pour les chefs de service), le respect des délais de déclarations de créances mets en cause directement le comptable.

Contestable sur la forme, car les moyens humains ont été évalués de manière unilatérale par la direction, avant toute mise en place d'un groupe de travail .

Encore un bel exemple d'un dialogue social serein et constructif !

**Monsieur le Directeur, le recouvrement offensif, pugnace et rapide des créances de contrôle fiscal, tel que défini par la démarche stratégique, constitue t-il réellement votre priorité?**

**Quels moyens mettez vous en place pour permettre à vos agents d'assumer vos ambitions?**

**Pour la CGT, c'est inacceptable !**

Nous avons d'ores et déjà établi des contacts avec les autres organisations syndicales pour leur proposer de demander à la direction la tenue urgente d'un Comité Technique Local sur le sujet, suivi d'un groupe de travail participatif avec les agents effectuant concrètement la mission. La question de l'emploi sera évidemment centrale et ne pourra pas être laissée de côté.

Avignon, le 3 février 2014